



Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui demande la vérification de ses antécédents judiciaires, en vertu des articles 10 et 11 de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (RLRQ, c. T-11.2)*, afin d'obtenir ou de renouveler un permis de chauffeur autorisé.

Marche à suivre

- Remplissez les sections 1, 2, 4 et 5 du formulaire.
- Communiquez avec le service de police de votre municipalité pour connaître le délai de traitement et les frais exigés.
- Présentez-vous au service de police avec votre formulaire dûment rempli et deux pièces d'identité, dont une avec photo.
- Veuillez prendre note que votre certificat d'absence ou votre liste des antécédents judiciaires doit provenir d'un service de police municipal ou de la Sûreté du Québec. Les certificats d'absence ou les listes des antécédents judiciaires émanant de firmes privées ou de la Gendarmerie royale du Canada ne seront pas acceptés.

Après la vérification

Si vous n'avez pas d'antécédents judiciaires

- Présentez-vous dans un point de service de la Société avec le *Certificat d'absence d'antécédent judiciaire* (s'il s'agit de votre première demande de permis de chauffeur autorisé, prenez d'abord rendez-vous).
- Prévoyez le paiement pour la délivrance ou le renouvellement de votre permis de chauffeur autorisé.

ATTENTION

Pour que la Société puisse délivrer ou renouveler votre permis de chauffeur autorisé, vous devez présenter le certificat d'absence ou la liste des antécédents judiciaires dans un point de service **dans un délai de 3 mois**, à compter de la date attestant la vérification par le service de police.

Si vous avez des antécédents judiciaires

- Votre permis ne pourra pas être délivré ou renouvelé dans l'immédiat.
- Vous devrez soumettre une demande d'analyse en remplissant le formulaire *Demande d'analyse – Permis de chauffeur autorisé*, disponible dans la section « Formulaires » du site Web de la Société, à saaq.gouv.qc.ca, et dans ses points de service. Votre dossier sera analysé en fonction de la nature de vos antécédents.
- Une demande est irrecevable lorsque le demandeur a un antécédent judiciaire au cours des cinq ans précédant la demande, visé à l'un ou l'autre des paragraphes 1 et 2 de l'article 11, soit une infraction commise avec un véhicule routier et prévue aux articles 220, 221, 236, 320.13, 320.14, 320.15, 320.16, 320.17 et 320.18 du *Code criminel*, ou une infraction prévue aux articles 5 à 7 de la *Loi réglementant certaines drogues ou autres substances* ou aux articles 9, 10, 11 et 14 de la *Loi sur le cannabis*, à moins qu'un pardon n'ait été obtenu.

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer les lois que la Société est chargée d'appliquer, notamment le *Code de la sécurité routière*, la *Loi sur l'assurance automobile* et la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

SECTION 1 – Renseignements sur le demandeur

Nom		Prénom	
Lieu de naissance (ville/pays)	Sexe <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	Date de naissance (Année-Mois-Jour)	Téléphone (résidence)
Adresse (numéro/rue/ville, village ou municipalité/province/code postal)			Téléphone (cellulaire)

SECTION 2 – Adresses précédentes (cinq dernières années)

Numéro	Rue	Ville, village ou municipalité/province ou État/pays	De (Année-Mois)	À (Année-Mois)

SECTION 3 – Vérification de l'identité du demandeur (à remplir par un vérificateur autorisé du service de police)

J'atteste avoir vérifié l'identité du demandeur à l'aide d'au moins deux pièces d'identité, dont une **avec photo**.

Numéro du permis de conduire Autre : _____
 ▶ _____ ▶ _____

Signature du vérificateur : _____ Date (Année-Mois-Jour) : _____

SECTION 4 – Déclaration des antécédents judiciaires du demandeur

Avez-vous été mis en accusation ou déclaré coupable pour une infraction criminelle? Non Oui ▶ Si oui, décrivez l'infraction.

SECTION 5 – Consentement du demandeur qui fait l'objet d'une vérification policière

En tant que demandeur ou titulaire d'un permis de chauffeur autorisé, j'autorise le service de police à vérifier tout renseignement concernant une poursuite encore pendante ou une déclaration de culpabilité à mon endroit pour une infraction criminelle.

Pour ce faire, je consens à ce que le service de police fasse ces vérifications dans tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles.

Je consens également à ce que soit communiqué, sur demande, à la Société de l'assurance automobile du Québec, le *Certificat d'absence d'antécédents judiciaires* me concernant, le cas échéant.

Enfin, je comprends que seule une recherche effectuée à l'aide des empreintes digitales permet de relier hors de tout doute une personne à son casier judiciaire.

Je consens à ce que le certificat d'absence ou la liste des antécédents judiciaires puissent être conservés (sur support papier ou électronique) ou reproduits par le service de police et par la Société de l'assurance automobile du Québec. Comme prescrit par la loi, ces organismes s'engagent à protéger les renseignements confidentiels contenus dans ces documents.

X _____
Signature du demandeur Date (Année-Mois-Jour)